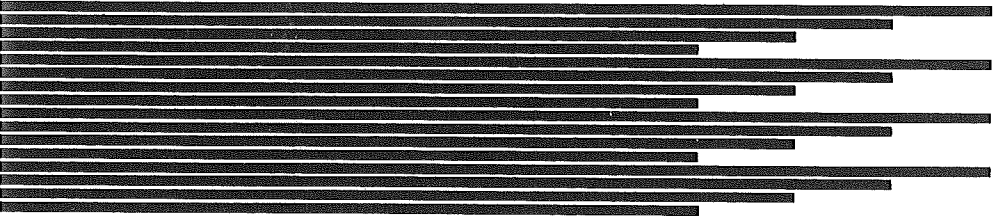




**Service
Client**

**Inscription
Garantie
Après Vente**



Pour Logiciel

Garantie Logiciel Microsoft

Les disquettes sur lesquelles vos programmes MICROSOFT sont enregistrés sont garanties sans défauts (matériels et de fabrication) pour une période de 180 jours à partir du jour de l'achat.

Cette garantie ne concerne que l'acheteur initial et ne s'applique qu'au support d'enregistrement, pas à l'information contenue sur le support.

Vous trouverez dans cette brochure une explication détaillée de cette garantie au chapitre : "convention de droits d'utilisation".

Pour remplacer une disquette défectueuse pendant la période de garantie, rapportez chez votre revendeur l'ensemble des éléments : la (les) disquette (s) comportant l'étiquette Microsoft d'origine et le guide d'utilisation.

Vous aurez à fournir la preuve de votre achat et votre produit devra être inscrit auprès de Microsoft.

Plan de Remplacement Produit

Microsoft remplacera vos disquettes pour une somme de 120 F si elles deviennent défectueuses ou si elles sont endommagées (voir paragraphe ci-dessus).

Demandez le remplacement en remplissant la carte "Demande de remplacement" incluse dans cette brochure et en la retournant à Microsoft, accompagnée de la disquette défectueuse et d'un montant de 120 F.

Inscription du Produit

Pour profiter du service client, vous devez d'abord inscrire votre produit chez Microsoft. Vous trouverez la carte d'inscription (carte de garantie) à l'intérieur de cette brochure.

Nous vous conseillons de compléter cette carte et de la renvoyer rapidement. L'inscription de votre produit vous donne accès à :

1. Un service de garantie qui vous assure le remplacement des disquettes défectueuses.
2. Un plan de remplacement produit qui vous permet de remplacer des produits défectueux, même après l'expiration de la garantie contre paiement de 120 F.
3. Une information sur les nouveaux produits Microsoft.

Convention de Droits D'utilisation Microsoft

LISEZ ATTENTIVEMENT TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE CONVENTION AVANT DE DEFAIRE L'EMBALLAGE. DEFAIRE L'EMBALLAGE IMPLIQUE VOTRE ACCEPTATION DE CES TERMES ET CONDITIONS.

Au cas où vous n'accepteriez pas ces termes et conditions, veuillez retourner l'emballage de la disquette, sans l'avoir ouvert, ainsi que les autres composants du produit, au lieu d'achat. Votre argent vous sera remboursé. Aucun remboursement ne sera effectué pour les produits dont l'emballage de la disquette aurait été défectueux ou lorsqu'il manque des composants.

1. DROIT D'UTILISATION. Vous avez le droit non-exclusif d'utiliser le programme ci-inclus. Ce programme ne peut être utilisé que sur un seul ordinateur. Vous pouvez transférer le programme mécaniquement d'un ordinateur à un autre, à condition toutefois que le programme ne soit utilisé que sur un seul ordinateur à la fois. Vous ne devez pas transférer le programme électroniquement entre ordinateurs via un réseau. Vous ne devez pas distribuer des copies du programme ou de la documentation à d'autres utilisateurs. Vous ne devez pas modifier ou traduire ni le programme, ni la documentation sans avoir obtenu au préalable l'accord par écrit de MICROSOFT.

IL EST INTERDIT D'UTILISER, DE COPIER, DE MODIFIER, OU DE TRANSFERER LE PROGRAMME ET LA DOCUMENTATION, OU TOUTE REPRODUCTION DE CEUX-CI, EN DEHORS DES CONDITIONS EXPRESSEMENT STIPULEES DANS CETTE CONVENTION.

2. SAUVEGARDE ET TRANSFERT. Vous avez le droit de réaliser une (1) seule copie de sauvegarde du programme. Vous devez reproduire et inclure l'avis de copyright sur la copie de sauvegarde. Vous pouvez remettre ce programme et transférer votre droit d'utilisation à un tiers à condition que ce dernier respecte l'ensemble des termes et conditions de cette Convention, et qu'il remplisse et retourne à MICROSOFT une demande d'inscription. Dans ce cas, vous devez lui remettre en même temps la documentation et la copie de sauvegarde, ou lui remettre la documentation et détruire la copie de sauvegarde.

En aucun cas vous ne devez conserver une copie du programme Multiplan.

3. DROITS DE REPRODUCTION. Les droits de reproduction du programme et de la documentation y affèrent sont strictement réservés. Il est interdit de reproduire le programme ou sa documentation en dehors de la copie de sauvegarde, sauf pour charger le programme dans l'ordinateur dans le cadre de l'exécution du programme. Toute autre forme de reproduction du programme et de la documentation y affèrent serait une violation de cette Convention.

4. DUREE. Votre droit d'utilisation reste valable jusqu'à sa résiliation. Vous pouvez le résilier en détruisant le programme et la documentation ainsi que toutes les copies de ceux-ci. Ce droit serait également annulé au cas où vous ne respecteriez pas l'ensemble des termes et des conditions de cette Convention. Lors d'une telle résiliation, vous vous engagez par la présente à détruire toutes les copies du programme et de la documentation.

5. GARANTIE LIMITEE. LE PROGRAMME EST FOURNI "TEL QU'IL EST" SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, NI EXPLICITE, NI IMPLICITE, Y COMPRIS DE FACON NON-LIMITATIVE AUX GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION COMMERCIALE ET D'APTITUDE A UNE UTILISATION PARTICULIERE. TOUS LES RISQUES EN CE QUI CONCERNE LES RESULTATS ET LA PERFORMANCE DE CE PROGRAMME SONT ASSUMES PAR L'ACHETEUR. AU CAS OU LE PROGRAMME S'AVERERAIT DEFECTUEUX, TOUS LES FRAIS DE REPARATION OU DE REMISE EN ETAT SERAIENT PRIS EN CHARGE PAR L'ACHETEUR (ET NON PAS PAR MICROSOFT OU SES DETAILLANTS).

Le titulaire du droit d'utilisation bénéficie toutefois de la garantie MICROSOFT suivante : la (les) disquette (s) sur la (les) quelle (s) le programme est enregistré est (sont) garantie (s) sans défaut matériel ou de fabrication sous des conditions d'utilisation et de fonctionnement normales pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date de livraison, la copie de votre reçu faisant foi. La seule responsabilité de MICROSOFT et votre seul et unique recours serait le remplacement de toute disquette qui ne répondrait pas à la garantie limitée de MICROSOFT, et qui serait renvoyée à MICROSOFT à l'adresse mentionnée ci-dessous accompagnée d'une copie de votre reçu. Au cas où le défaut de la disquette se produirait à la suite d'un accident ou d'une mauvaise utilisation ou application de la disquette, MICROSOFT ne serait en aucun cas obligé de remplacer la disquette dans le cadre de cette garantie limitée.

NI MICROSOFT NI QUI QUE CE SOIT IMPLIQUE DANS LA CREATION, LA REALISATION OU LA LIVRAISON DE CE PROGRAMME NE SERAIT ETRE RESPONSABLE DES ENDOMMAGEMENTS DIRECTS, INDIRECTS OU FORTUITS A LA SUITE DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER UN TEL PROGRAMME, MEME SI MICROSOFT ETAIT AVISE AU PREALABLE DE LA POSSIBILITE DE TELS ENDOMMAGEMENTS.

6. POLITIQUE DE MISE A JOUR. Afin de se procurer des mises à jour du programme, le titulaire du droit d'utilisation et les personnes à qui ce programme sera transféré conformément à cette Convention, devront remplir et renvoyer à MICROSOFT la carte de garantie ci-jointe.

SI MICROSOFT NE RECOIT PAS CETTE CARTE, MICROSOFT NE SERA PAS TENU DE METTRE LES MISES A JOUR A VOTRE DISPOSITION, MEME SI VOUS AVEZ VERSE LA SOMME REQUISE POUR CES MISES A JOUR.

7. DIVERS. Cette Convention de Droits d'Utilisation sera régie par les lois du Tribunal de Commerce de Paris et bénéficiera à MICROSOFT CORPORATION, à ses successeurs, héritiers et ayants-droits.

8. DECLARATION : VOUS DECLAREZ AVOIR LU CETTE CONVENTION, L'AVOIR ENTIEREMENT COMPRISE ET VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER SES TERMES ET CONDITIONS. VOUS ACCETEZ QUE CETTE CONVENTION SOIT LE CONSTAT D'ACCORD COMPLET ET EXCLUSIF ENTRE LES PARTIES, ET QU'IL PREVALE SUR TOUTES PROPOSITIONS OU CONVENTIONS PREALABLES, ORALES OU ECRITES, ET SUR TOUTE AUTRE CORRESPONDANCE ENTRE LES PARTIES, RELATIVES AU CONTENU DE CETTE CONVENTION.

Si vous avez des questions sur cette Convention, veuillez écrire à MICROSOFT, No 519 Local Postal Québec, 91946 Les Uuis Cedex, France. MICROSOFT est une marque déposée de MICROSOFT CORPORATION.

Carte de Remplacement Produit

Veuillez utiliser cette carte pour obtenir le remplacement d'une disquette défectueuse après expiration de la garantie ou pour obtenir le remplacement d'une disquette que vous avez endommagée.

Pour pouvoir obtenir ce remplacement, votre carte de garantie devra avoir été retournée à Microsoft.

Cette carte de remplacement doit être accompagnée de la (les) disquette (s) défectueuse (s) portant l'étiquette Microsoft d'origine et d'un montant de 120 F.

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Télex : _____

Nom du produit (voir emballage) : _____

Date d'achat : _____

Je joins un montant de : _____ F par :

Mandat

Chèque postal

Chèque bancaire

Carte de Garantie Microsoft

023022F, 106

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Société : _____ Division : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Logiciel acheté : _____

Rég. No. : _____ Version numéro : _____

Date d'achat : _____

Lieu d'achat : _____

Nom du revendeur _____

Adresse

Téléphone

Comment Avez-vous Connue ce Logiciel ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Publicité dans les magasins | <input type="checkbox"/> Articles de presse |
| <input type="checkbox"/> Conseil d'un utilisateur | <input type="checkbox"/> Conseils d'un revendeur |
| <input type="checkbox"/> Publicité | <input type="checkbox"/> Autrement |

Si autrement, comment : _____

Marque de votre ordinateur : _____

Date d'achat : _____

Usage principal de votre ordinateur :

- | | | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Affaires | <input type="checkbox"/> Personnel | <input type="checkbox"/> Enseignement | <input type="checkbox"/> Affaires et personnel |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--|

Citez les trois logiciels que vous considérez comme les plus utiles : _____

Publications auxquelles vous êtes abonné ou que vous lisez régulièrement :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> O1 Informatique (mens.) | <input type="checkbox"/> Micro Système | <input type="checkbox"/> Valeurs Actuelles |
| <input type="checkbox"/> O1 Informatique (heb.) | <input type="checkbox"/> Minis et Micros | <input type="checkbox"/> Les Echos |
| <input type="checkbox"/> Info et Gestion | <input type="checkbox"/> L'Ordinateur Individuel | <input type="checkbox"/> La Vie Française |
| <input type="checkbox"/> Logiciel et Services | <input type="checkbox"/> L'Expansion | <input type="checkbox"/> Pour la Science |
| <input type="checkbox"/> Micro Ordinateur | <input type="checkbox"/> Le Nouvel Economiste | <input type="checkbox"/> Science et Vie |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ | | |

Acceptation des termes de la convention de droits d'utilisation Microsoft :

Je déclare avoir pris connaissance et être d'accord sur les termes de la convention ci-incluse.

Date : _____ Signature : _____

MICROSOFT™

No. 519

Local Postal Québec
91946 Les Ulis Cédex
France

dit
re

av

dit
m

No

Sc

Ac

Co

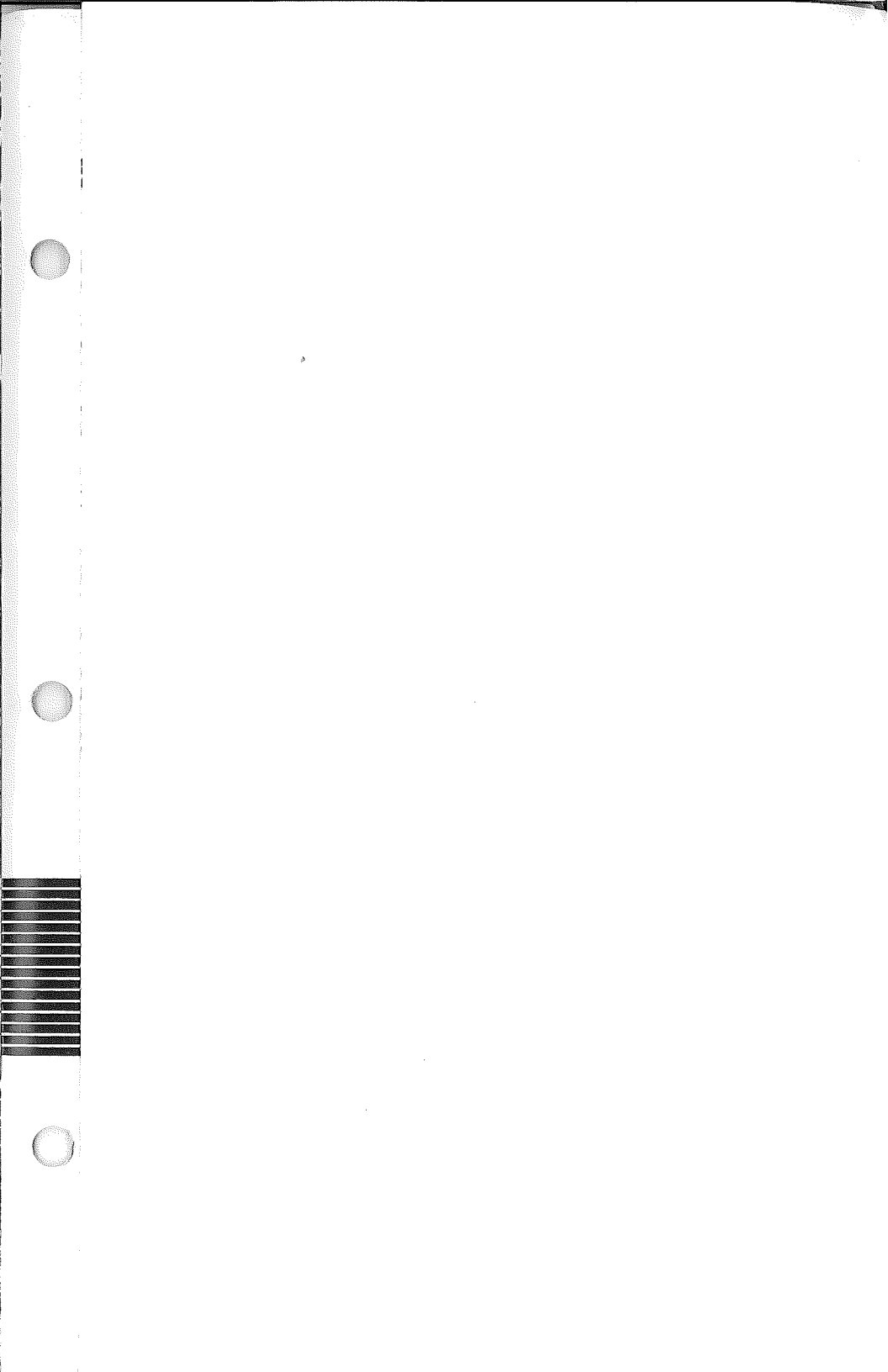
Té

Ni

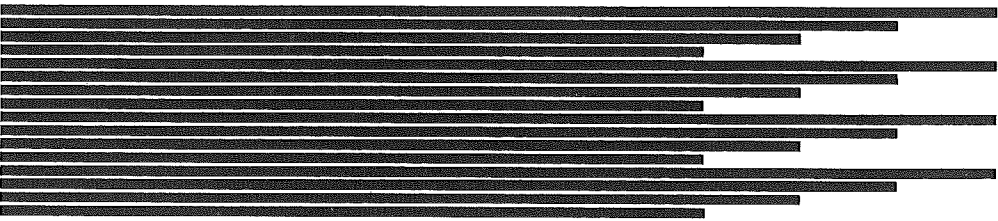
Di

Je

C



MICROSOFT™



MICROSOFT
NO. 519
LOCAL POSTAL QUEBEC
91946 LES ULIS CEDEX
FRANCE

Réf No. CSP36